



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## routes nationales

Question écrite n° 12027

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'entretien et le nettoyage des abords des routes nationales. Chaque année, la loi de finances consacre une enveloppe à l'entretien et le nettoyage des abords des routes nationales, mais force est de constater que ces crédits ne suffisent pas, notamment pour le nettoyage régulier de celles-ci en grande couronne. En prenant l'exemple de la route nationale 17 qui est un axe routier majeur emprunté chaque jour par de nombreux usagers, la portion située entre Gonesse et Fosses, à l'est du Val-d'Oise, est particulièrement sale. En effet, les abords sont jonchés de débris de toutes sortes (papiers, bouteilles de verre, etc.) et cela malgré un nettoyage effectué par les services de la direction départementale de l'équipement (DDE). Il apparaît donc indispensable que le budget consacré à l'entretien des routes nationales soit sensiblement augmenté afin de permettre aux services compétents d'intervenir plus souvent. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de résoudre ce problème.

### Texte de la réponse

Le budget de l'Etat pour 1998 traduit l'objectif prioritaire que le ministre de l'équipement, des transports et du logement s'est fixé de renforcer progressivement les crédits consacrés à l'entretien du réseau routier national. Ceux-ci ont en effet été augmentés de 4,2 % au titre de la loi de finances de cette année. Cette priorité se décline au niveau de chaque direction départementale de l'équipement (DDE). S'agissant du cas particulier évoqué, la DDE du Val-d'Oise mobilise sur l'ensemble du réseau national six agents à temps complet chaque année pour ramasser de l'ordre de 2 000 mètres cubes de débris divers. Malgré les importants moyens consacrés à cette tâche de nettoyage, force est de constater qu'il est impossible d'obtenir de bons résultats sur la route nationale 17, dont le trafic est très important et qui constitue un itinéraire d'accès aux décharges et aux stockages d'épaves de voitures situées en limite des zones urbanisées de la région parisienne. Les dépôts sauvages y sont fréquents et de nombreux véhicules de transports de débris, mal bâchés, sèment régulièrement une partie de leur chargement. Compte tenu de ces problèmes, la DDE étudie, actuellement, la possibilité de conjuguer ses actions en complémentarité avec les communes, notamment pour traiter les entrées de villes et en améliorer ainsi l'image.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Blazy](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12027

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mars 1998, page 1582

**Réponse publiée le** : 5 octobre 1998, page 5445